



## CONSEIL MUNICIPAL du 27 novembre 2018

### **Nombre de Conseillers :**

En exercice : 13

Présents-  
représentés : 11

Votants : 11

Le vingt sept novembre de l'an deux mille dix huit à dix neuf heures , le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

### Etaient présents :

Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire, Eliane BRELIVET, adjointe au Maire, Thierry CAUBET, adjoint au Maire, Guillaume DAGORN, Béatrice FERREZOU, Véronique LEFEVRE, Venec LE MENER , Rémy LE PAGE, David SALM

Procuration : Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE

Absent excusé : Monsieur Ludovic KERLOC'H

### **Date de convocation :** 19/11/2018

Absent : Monsieur Stéphane LE DOARE

Secrétaire de séance : Monsieur Venec LE MENER

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 30 octobre 2018 est adopté à l'unanimité

### Ordre du jour :

- Automatisation des parkings : autorisation de lancement d'une consultation
- Tableau d'Odette PAUVERT –options complémentaires pour la restauration
- Budgets : décisions modificatives au budget principal et au budget du Clos du Nevet
- Relations avec QBO : attribution des compensations libres suite à l'adoption du pacte fiscal et financier
- Tarifs 2019 et redevance terrasse
- Autorisation au Maire pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- Achat du four à pain
- évolution du RAM au 01janvier 2019
- Questions diverses (**réverbères -servitude Primagaz**)

### 1-AUTOMATISATION DES PARKINGS : autorisation de lancement d'une consultation

Monsieur Le Maire informe les élus de l'avancement du dossier d'étude.

Il est proposé de lancer une consultation pour confier l'exploitation, la fourniture et la pose de matériel à un fournisseur grâce à un marché .

IPS préconise un marché court et évolutif : par exemple 3 ans renouvelable 2 fois un an.

Le matériel serait choisi par l'exploitant et devrait répondre au cahier des charges de la collectivité.

Un nouveau document est en cours d'élaboration par IPS ; il fera l'objet d'une information

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré

Décide de prévoir pour le prochain bulletin municipal, la rédaction d'un dossier écrit et complet

Décide de prévoir une réunion avec le cabinet IPS et d'optimiser l'information auprès des administrés afin de recueillir leurs observations éventuelles,

Donne un accord de principe à Monsieur Le Maire pour ensuite lancer la consultation

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Autorisation de lancement d'une consultation pour un marché de prestations concernant l'automatisation de la gestion des parkings, la fourniture et la pose du matériel</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## **2-TABLEAU D'ODETTE PAUVERT : OPTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LA RESTAURATION.**

Monsieur Le Maire informe qu'à l'occasion du dernier conseil, il n'avait pas été précisé qu'il convenait de retenir en sus de la prestation de base prévue, les options proposées par l'atelier OCRE à savoir :

-l'enlèvement des repeints sur les parties dorées du tableau :	400 € HT
-le vernissage :	100 € HT
-la réintégration illusionniste de la partie manquante d'après les documents conservés	1 000 € HT

L'enveloppe prévue pour la prestation serait alors de 16 500 + 1500 € soit 18 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Retient l'ensemble des options pour une valeur globale de 1500 €. La restauration totale s'élèvera donc à 18 000 €.

Toutes les autres dispositions relatives aux demandes de subventions décidées le 30 octobre 2018 relative au sujet demeurent inchangées

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Tableau odette Pauvert à restaurer pour 18000 € et demandes de subventions</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3-BUDGETS : DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Le Maire informe les élus de la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires. Ces modifications vont se traduire par les écritures suivantes, au niveau du budget du clos du Nevet :

- d'une part pour servir une prime à un nouvel accédant pouvant y prétendre : 2 500 €
- d'autre part pour acquitter une somme de 1000 € de 2013 correspondant à des frais bancaires sur le crédit ouvert à l'époque.

Ainsi, au niveau de la section de fonctionnement, il est proposé de prévoir les mouvements de crédits suivants :

-compte 605 : achats divers	- 3 500 €
-compte 6718 : charges exceptionnelles	+2 500 €
-compte 627 : frais bancaires	+1 000 €

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré

VOTE ces modifications au budget du clos du NEVET

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Adoption de la décision modificative 1 au budget du Clos du Nevet	11	0	0

### 4- RELATIONS AVEC QBO –attribution des compensations libre suite à l'adoption du pacte fiscal et financier

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que les mouvements structurels qui ont impacté l'organisation de QBO et les transferts de compétence n'ont pas affecté LOCRONAN et donc les dotations de compensation jusque là arrêtées à hauteur de 54 780 € restent constantes pour 2018-(inscription au budget pour 54 000 €)

Le conseil municipal a pris acte de l'information :

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Dotation de compensation : montant	11	0	0

**4- TARIFS 2019**

Monsieur Le Maire propose de reconduire pour 2019 l'ensemble des tarifs communaux à ce jour applicables. Il est souligné que les modifications tarifaires relatives à l'ALSH, à la garderie et à la cantine ne sont en vigueur que depuis peu de temps.

Les élus sont invités à en débattre.

**1 - TARIFS 2019 DES SERVICES COMMUNAUX PROJET**

<b>CIMETIERE</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Concession de 15 ans également pour urne	99.00	99.00
Concession de 30 ans également pour urne	150.00	150.00
<b>MUSÉE</b>		
Entrée plein tarif ( <b>Gratuit</b> : enfant de – 12 ans et locronanais)	5.00	5.00
Tarif réduit (groupe + de 20, handicapé, chômeur, étudiant)	3.00	3.00
<b>PHOTOCOPIES</b>	<b>Rappel 2018</b>	<b>2019</b>
A4	0,30	0,30
A3	0,40	0,40
A4 RV	0,40	0,40
A3 RV	0,50	0,50
A4 Couleur	0.60	0.60
A3 Couleur	0.80	0.80
A4 RV Couleur	1.20	1.20
A3 RV Couleur	1.60	1.60
<b>TERRASSES (m<sup>2</sup>/jour)</b>		
De Pâques ou du début des vacances à fin vacances Toussaint	0.50	0.50
<b>AUTRES TARIFS TTC</b>		
Parking VL à l'année	4	Reconduit jusqu'à nouvel ordre
Parking Camping-car par 24h	9.00	Reconduit jusqu'à nouvel ordre
Location barnum (8m x 5m) du lundi au jeudi ou du vendredi au dimanche (gratuit pour les associations de la commune). Une attestation d'assurance et une caution de 130 € sera à fournir. Inclus livraison et montage.	150.00	150.00
Location : 1 table + 2 bancs (à enlever et ramener en mairie)	6.00	6.00
Bois (la corde livrée sur Locronan)	190.00	190.00

<b>MANOIR DE KERGUENOLE 2019, tarifs de 2018 reconduits</b>		
	Journée jusqu'à 18h ou soirée jusqu'à 1h	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT	
Associations Hors Locronan	300 €	500 €
Particuliers Locronan	200 €	350 €
Autres particuliers	350 €	550 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	550 €	800 €
Barnum commune en complément (tables & bancs inclus)	200 €	
Forfait ménage	70 €	

<b>ESPACE TI LOKORN 2019, tarifs de 2018 reconduits</b>			
	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	Gratuit		
Associations Hors Locronan	400	400	600
Particuliers Locronan (sauf mariage)	400	400	600
Autres particuliers (sauf mariage)	600	600	750
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	800	800	1000
Forfait ménage	100 €		

<b>LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) :COMME 2018</b>		
	Manoir de Kerguérolé	Espace Ti Lokorn
Artistes (sans cachet)	500 €	750 €
A compter du 2 <sup>ème</sup> jour	250 €	500 €

## TARIFS ALSH rappel

Revenu	Type	Valeur actuelle
Tranche 1	1/2 JOURNEE	3.8
Tranche 2	1/2 JOURNEE	4.9
Tranche 3	1/2 JOURNEE	6
Tranche 4	1/2 JOURNEE	7
Tranche 5	1/2 JOURNEE	9
Tranche 1	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	4
Tranche 2	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	5.2
Tranche 3	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	9.5
Tranche 4	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	10.5
Tranche 5	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	12.5
Tranche 1	GARDERIE	0
Tranche 2	GARDERIE	0
Tranche 3	GARDERIE	0
Tranche 4	GARDERIE	0
Tranche 5	GARDERIE	0
Tranche 1	JOURNEE	7
Tranche 2	JOURNEE	10.5
Tranche 3	JOURNEE	12
Tranche 4	JOURNEE	14
Tranche 5	JOURNEE	16
Tranche 1	SORTIE	0
Tranche 2	SORTIE	0
Tranche 3	SORTIE	0
Tranche 4	SORTIE	0
Tranche 5	SORTIE	0

Revenu	Maximum
Tranche 1	19200
Tranche 2	35200
Tranche 3	51600
Tranche 4	62400
Tranche 5	62401 et plus

## TARIFS CANTINE rappel

Revenu	Type	Valeur Actuelle
Tranche 1	Cantine	1.8
Tranche 2	Cantine	2.5
Tranche 3	Cantine	3.3
Tranche 4	Cantine	3.5
Tranche 5	Cantine	3.6

Revenu	Maximum
Tranche 1	19200
Tranche 2	35200
Tranche 3	51600
Tranche 4	62400
Tranche 5	62401 et plus

TARIFS GARDERIE  
rappel

Revenu	Type	type	Valeur
Tranche 1	GARDERIE MATIN	Tranche 1GARDERIE MATIN	0.55
Tranche 1	GARDERIE SOIR	Tranche 1GARDERIE SOIR	0.8
Tranche 2	GARDERIE MATIN	Tranche 2GARDERIE MATIN	0.75
Tranche 2	GARDERIE SOIR	Tranche 2GARDERIE SOIR	1
Tranche 3	GARDERIE MATIN	Tranche 3GARDERIE MATIN	0.95
Tranche 3	GARDERIE SOIR	Tranche 3GARDERIE SOIR	1.4
Tranche 4	GARDERIE MATIN	Tranche 4GARDERIE MATIN	1.1
Tranche 4	GARDERIE SOIR	Tranche 4GARDERIE SOIR	1.8
Tranche 5	GARDERIE MATIN	Tranche 5GARDERIE MATIN	1.25
Tranche 5	GARDERIE SOIR	Tranche 5GARDERIE SOIR	2

Revenu	Maximum
Tranche 1	19200
Tranche 2	35200
Tranche 3	51600
Tranche 4	62400
Tranche 5	62401 et plus

Le conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
Reconduit l'ensemble des tarifs ci-dessus pour 2019

*TE DU CONSEIL*

	Pour	Contre	Abstention
Adoption des tarifs communaux	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**6-AUTORISATION AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET PRÉCÉDENT**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements réalisés l'année précédente.

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Un tableau reprenant le quart des dépenses votées au 09 novembre 2018 est proposé :



NUMERO COMPTE	LIBELLE	SOMME VOTEE au 0911	QUART
202	FRAIS REAL DOC URBA	9 723.74	2 430.94
2031	frais etude	12 500.00	3 125.00
2041481	autres communes-biens	-	-
2041582	autres groupements-batim install	132 443.36	33 110.84
205 ET 2051	concessions et dts	2 800.00	700.00
2111	terrains nus	-	-
21318	autres bâtiments publics	1 235.30	308.83
21568	autre mat et outill incendie	12 000.00	3 000.00
2161	œuvre et objet art	20 000.00	5 000.00
2183	mat de bureau et mat info	3 531.00	882.75
2184	mobilier	-	-
2188	autres immo corporelles	14 326.94	3 581.74
2313	constructions	100 033.13	25 008.28
2315	inst mat et outill technique	285 863.80	71 465.95
			-

PAR OPERATION	détail compte 2315 et 2013		-
15 VOIRIE	COMPTE 2315	59 577.93	14 894.48
17 ECLAIRAGE PUBLIC	COMPTE 2315	-	-
22 ACCESSIBILITE	COMPTE 2315	11 339.88	2 834.97
23 EMBELLISSEMENT BOURG	COMPTE 2315	149 225.68	37 306.42
24 ILLUMINATIONS	COMPTE 2315	720.31	180.08
26 KERGUENOLE MANOIR	COMPTE 2315	25 000.00	6 250.00
27 AIRE DE CAMPING CAR	COMPTE 2315	40 000.00	10 000.00
TOTAL COMPTE 2315		285 863.80	71 465.95
			-
18 TRAVX SUR BAT COMMUNX	COMPTE 2313	23 857.39	5 964.35
19 TRAVX EGLISE	COMPTE 2313	76 175.74	19 043.94
TOTAL COMPTE 2313		100 033.13	25 008.28

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré

Autorise la suite des dépenses d'investissement en 2019 dans les limites précitées

#### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Engagement des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits	11	0	0

**7 : proposition d'acquisition d'un four à pain situé rue du Moellien**

Monsieur Le Maire informe les élus qu'après plusieurs échanges avec Madame TRELLU, il serait possible pour la collectivité d'acquérir un four à pain situé rue du Moellien sur environ 1000 m2

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Donne un accord de principe au Maire pour acheter ce four à pain et formaliser l'acte. Une enveloppe de 8000 € hors frais de géomètre et de notaire (à la charge de la commune) sera prévue.

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Acquisition d'un four à pain</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

**8 : Evolution du Relais Assistante Maternelle au 01 janvier 2019**

Monsieur Le Maire informe les élus de la prise de compétence « petite enfance » par Quimper Bretagne Occidentale au 1 er janvier 2019. Il précise qu'il a transmis aux élus le document établi par le comité de pilotage RAM du secteur.

Depuis le 01 janvier 2015, la commune de Locronan adhère au Relais des Assistantes Maternelles à la faveur d'une convention signée avec la CAF supposant une participation de 2500 € par an.

Le service sera désormais assuré par QBO et le personnel sera également embauché par QBO. Un nouveau RAM sera créé au niveau de QBO, il se substituera aux 4 RAM actuels animés par la CAF.

La participation qui sera due au titre de cette prestation sera sensiblement la même.

Cette disposition nouvelle est communiquée à titre d'informations

**9-Affaires diverses- réverbères**

Monsieur Le Maire informe les élus du projet de cession des 96 anciennes lampes récupérées à l'issue de leur renouvellement dans le cadre de l'opération « rénovation des lanternes ballons fluorescents » éligibles aux CEE TEPCV (certificats d'économies d'énergie dans les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte).

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Décide la cession de 20 grandes lanternes modèle « Locronan » en cuivre à 300 € l'unité

Décide la cession du modèle en cuivre plus petit à raison de 150 € l'unité

Décide la cession du modèle en métal simple à raison de 80 € l'unité

*VOTE DU CONSEIL*

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Cession réverbères</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 10-Affaires diverses- primagaz

Monsieur Le Maire informe les élus que suite au transfert des voies du lotissement de la résidence du Porzay dans le giron communal, les conventions qui liaient PRIMAGAZ et FINISTERE HABITAT, doivent se poursuivre. PRIMAGAZ va garder la propriété du réseau et assurer la pérennité du service. ( durée de 10 ans (à compter du 08112018)).

Cette disposition s'apparente à une servitude de passage sur le domaine communal que PRIMAGAZ appelle autorisation de voirie.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à formaliser l'accord de passage des réseaux et la pose d'une cuve enterrée sur le domaine communal étant entendu que les conséquences sont à discuter avec PRIMAGAZ

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Donne son accord pour que Monsieur Le Maire finalise l'opération.

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention de passage avec PRIMAGAZ	11	0	0

## 11-cession délaissé de voirie

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il vient d'être saisi d'une demande de cession de voirie sur environ 65 M2 au droit de la section cadastrale AB 154 par Monsieur Jean-Ronan LAUTROU. A cet endroit, pour des raisons de sécurité le virage a été relevé à l'entrée du bourg

Alors que la partie située devant la maison est un petit jardin, il figure depuis dans le domaine public.

A l'instar de tous les dossiers de cette nature, il est rappelé que les frais inhérents à l'opération revenaient à l'acquéreur.

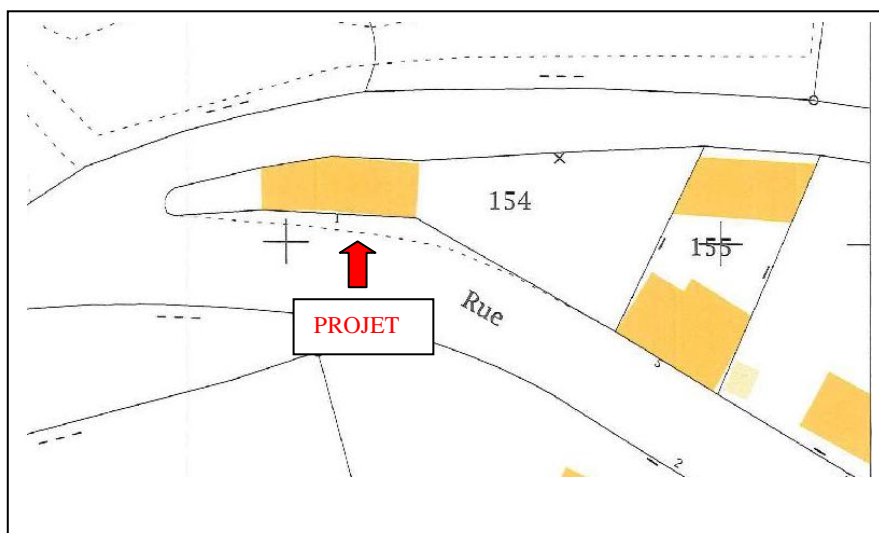
Il est souligné que conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique quand la transaction envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Il est précisé qu'il n'y a pas de circulation sur la partie concernée par le projet de mutation s'agissant d'un jardin, anciennement propriété du pétitionnaire.

Il est proposé que cette partie soit rétrocédée gratuitement d'une part et que Monsieur Le Maire soit autorisé à formaliser la cession d'autre part.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à formaliser la vente aux conditions précitées dont la signature de l'acte



	Pour	Contre	Abstention
Cession d'environ 65 M2 à Monsieur LAUTROU	11	0	0

## 12-Enfouissement des containers pour les ordures ménagères

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que le budget primitif fait état d'une somme de 18 000 € qui avait été prévue pour le financement des frais d'enfouissement des containers dédiés aux ordures ménagères dont le génie civil.

Il souhaite une autorisation de principe pour mener à bien le projet dont l'autorisation de faire une consultation. Pour rappel, si les enjeux dépassent 30 000 € TTC, un marché sera nécessaire.

Monsieur Le Maire rappelle que l'acquisition des contenants relève de la compétence de QBO alors que le génie civil relève de la compétence communale.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à procéder à une consultation pour l'installation d'à priori 4 grands containers :

- Parking des missions
- Venelle des templiers
- Venelle du prieure
- Bas de la rue Moal

### VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de consultation pour le génie civil rattaché au projet d'enfouissement des containers d'ordures ménagères	11	0	0

## 13-CREATION D'UN COLUMBARIUM

Monsieur Le Maire informe les élus que la demande de place au sein d'un columbarium croit.

Il propose qu'une réflexion soit menée et que l'avis de l'ABF soit sollicité.

Le conseil municipal

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à faire une consultation

VOTE DU CONSEIL

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Consultation pour la création d'un columbarium</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>